



Responsable accident de la route + alcool

Par **Iud001**, le **08/03/2010** à **14:50**

Bonjour,

Mon ami est responsable d'un accident de la route avec un scooter dont le mineur a une fracture à la jambe. Mon ami avait bu (je crois qu'il avait 1.5g). Il a été en cellule de dégrisement après l'accident et a un retrait de permis d'au moins 6 mois (les policiers lui ont indiqué qu'il sera convoqué au tribunal au plus tard dans 6 mois).

Je souhaitais savoir ce qu'il risquait pénalement et doit-il avoir recours à un avocat.

Merci bcp pour votre aide

PS : J'ai déjà pris connaissance de votre post it sur la conduite en état d'ivresse.

Par **Tisuisse**, le **08/03/2010** à **23:16**

Bonjour,

Il ne lui reste plus qu'à prendre un avocat pour "limiter la casse". Maintenant pour savoir ce qui sera décidé à l'audience ? mystère, je ne suis ni devin, ni Madame Soleil. Le mieux serait d'assister à des audiences "muscadet" au tribunal pour voir un peu comment les cas sont jugés.